

**ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2021-DPAT / T-086**

**portant interruption de la circulation routière**

VOIE	<b>R.D. 918</b>
P.R.	PR 10 + 725 au PR 10 + 780
COMMUNES	<b>METZERVISSE</b>
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme de réparation et d'entretien des ouvrages d'art :</i> <b>• Travaux remplacement des dispositifs de sécurité avec création de nouvelles longrines sur l'Ouvrage d'Art n° OA-TE102 surplombant les voies ferrées entre METZERVISSE et KEDANGE-sur-CANNER.</b>
DATES	<b>• Du lundi 20 septembre au vendredi 5 novembre 2021</b>
SYSTEME D'EXPLOITATION	<b>➔ Travaux effectués sous circulation routière :</b> - Circulation alternée en journée de 7h30 à 16h00 - Circulation sous alternat par feux (schéma CF24) - Circulation sous alternat manuel par piquets K10 (schéma CF23) - Limitation de vitesse à 50 km/h - Dépassement interdit - Protection des zones de chantier par balises type K16, K5c, K5a
SIGNALISATION TEMPORAIRE	<b>• La signalisation de chantier et la maintenance des feux seront à la charge de l'entreprise BERTHOLD SA</b> - Sous contrôle du Département – UTT de THIONVILLE

**Le Président du Département de la Moselle,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;  
 Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
 Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;  
 Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature;  
 Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

**ARRETE**

**Article 1** : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

**Article 2 :** Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;  
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;  
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;  
M. le Directeur de l'Entreprise BERTHOLD SA à Dieue-sur-Meuse (55) ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de THIONVILLE et aux Maires des Communes de METZERVISSE, de KEDANGE SUR CANNER, pour information.

METZ, le 13 / 09 / 2021

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

**ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2021-DPAT / T-086**

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1  
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -  
B.P. 85195 - 57075 METZ - CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -  
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST  
Caserne Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et  
de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports  
B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,  
S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -  
Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THIONVILLE, pour exécution en ce qui le concerne.
- 2 MM. les Maires des Communes de : de METZERVISSE, KEDANGE SUR CANNER,  
pour information.  
[commune.metzervisse@wanadoo.fr](mailto:commune.metzervisse@wanadoo.fr) [mairie.kedangesurcanner@orange.fr](mailto:mairie.kedangesurcanner@orange.fr)

Copie transmise pour information :

- 3 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de THIONVILLE + DPAT/DRM/SDER/CORD57
- 1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY [technicien.lorraine@kisio.com](mailto:technicien.lorraine@kisio.com)
- 1 Société CITELINE – 6, rue de Longwy – 57190 FLORANGE [contact@citeline.fr](mailto:contact@citeline.fr)
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise BERTHOLD SA - 114, rue de Rattentout – 55320 DIEUE SUR MEUSE  
[p.stoufflet@berthold-btp.com](mailto:p.stoufflet@berthold-btp.com) [berthold@berthold-btp.com](mailto:berthold@berthold-btp.com)

Chrono SDER

METZ, le 13 / 09 / 2021

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT